



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 2 mai 2022 à 19h00, au centre Gervais-Desrochers situé au 59, 16^e Rue, lieu exceptionnel requis pour respecter les recommandations de la Santé publique. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2022-0205-161

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-0205-162

**AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE
GERVAIS-DESROCHERS**

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

ATTENDU QUE la salle des séances du conseil, située au 111, 4^e Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer le respect de la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre Gervais-Desrochers.

ADOPTÉ

2022-0205-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉ

2022-0205-164

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 28 avril 2022, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 96 894,25 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3 et du lot 4 du 28 avril 2022, d'une somme de 231 925,42 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-0205-166

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2022.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

2022-0205-167

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-0404-135 POUR RECTIFIER LE POSTE D'UNE EMPLOYÉE DU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la résolution 2021-0404-135 atteste que madame Anne-Frédéric Wolfe en est à sa première année à titre d'animatrice au camp de jour ;

ATTENDU QUE madame Wolfe a été engagée à titre d'intervenante au camp de jour, et non d'animatrice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution 2022-0404-135 et de confirmer que madame Anne-Frédéric Wolfe en est à sa première- année au poste d'intervenante au camp de jour.

ADOPTÉ

2022-0205-168

MANDATAIRES AUTORISÉS À SE PORTER ADJUDICATAIRES, LORS DE LA VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2022-0702-059 pour confirmer le non-paiement de taxes de 3 immeubles pour la vente prévue le 9 juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général Pierre Rondeau, ou la greffière-trésorière adjointe Joanie Lagarde, à se porter adjudicataire lors de la vente des immeubles sur lesquels aucune offre n'est faite ou si aucune offre ne couvre les frais courus à ce jour.

ADOPTÉ

2022-0205-169

REMERCIEMENT À VÉRONIQUE HIVON POUR SES ANNÉES À TITRE DE DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE JOLIETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a toujours reçu un excellent service et une excellente écoute de la part de madame Hivon depuis son entrée en poste, en 2008 ;

ATTENDU QUE madame Véronique Hivon a annoncé qu'elle ne se représenterait pas aux élections de 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de remercier madame Hivon pour ces 14 années de belle collaboration et de travail dans l'intérêt du public.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

APPEL DE CANDIDATURES POUR UN EMPLOI À TITRE DE SALARIÉ JOURNALIER RÉGULIER

ATTENDU QU'À la suite de l'adoption de la nouvelle convention collective, un salarié régulier a accepté un poste de salarié saisonnier ;

ATTENDU QUE la convention collective stipule que l'employeur a trois mois pour décider si le poste est à pourvoir ou non ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut pourvoir ce poste rapidement ;

ATTENDU QUE la convention collective stipule que le poste vacant doit être offert aux salariés syndiqués en priorité pour une période de 10 jours ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres de candidatures pour un poste de salarié journalier régulier syndiqué.

ADOPTÉ

2022-0205-171

DÉMISSION D'UN SALARIÉ SYNDIQUÉ

ATTENDU QUE le salarié Vincent Jetté a signifié son intention de démission le 11 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le salarié Vincent Jetté a remis sa lettre de démission le 13 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de monsieur Vincent Jetté au poste de salarié régulier datée du 13 avril 2022.

QU'une lettre de remerciements soit envoyée à monsieur Jetté pour ses années de services.

ADOPTÉ

2022-0205-172

RAPPORT CONCERNANT LA FORMATION AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un rapport concernant la formation au code d'éthique des élus.

Le rapport sera rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ

2022-0205-173

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA BIÈRE DU 100^E ANNIVERSAIRE DE CRABTREE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait brasser deux bières spéciales à l'occasion de son centième anniversaire ;

ATTENDU QUE l'entreprise mandatée, *Brasseurs sur demande*, doit vendre sa production à une entreprise détentrice d'un permis pour la vente d'alcool ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas détentrice d'un tel permis ;

ATTENDU QUE le Marché Tradition Beaulieu possède ce type de permis et sert d'intermédiaire entre la Municipalité et le producteur ;



N° de résolution
ou annotation

2022-0205-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement pour l'achat de la bière du 100^e anniversaire de Crabtree au Marché Tradition Beaulieu, et ce, pour un montant maximal de 5 465,62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2022

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour compléter l'équipe d'animation du camp de jour de cet été ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

ATTENDU QU'une des accompagnatrices engagées pour l'été 2022, madame Élodie Rivest, s'est désistée et qu'il faut la remplacer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Équipe d'animation :
Deslauriers, Dorianne (1^{re} année d'expérience)
Gareau, Léah (2^e année d'expérience)

Accompagnatrice :
Ioannoni, Sara (1^{re} année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ

2022-0205-175

PROJET DE RECYCLAGE DU POLYSTYRÈNE

ATTENDU QUE le recyclage du polystyrène n'est pas offert dans la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree souhaite être proactive et offrir ce service à ses citoyens ;

ATTENDU QUE les crédits disponibles seront transférés au poste 02-452-20-446-00 lors des transferts budgétaires de juin ;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le projet de recyclage du polystyrène et les dépenses avant taxes suivantes :

• Bacs de 1 100 livres avec couvercles (2) (<i>Gestion USD</i>)	1 130 \$
• Paquet de 100 sacs de 1 100 litres (<i>NI Corporation</i>)	230 \$
Total	1 360 \$

QUE des dépenses récurrentes de levée et de traitement estimées à 525 \$ par collecte soient également autorisées.

ADOPTÉ

2022-0205-176

ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'IDENTIFICATION ET L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme FIMEAU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la Municipalité de Crabtree

QUE ce conseil présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMOT pour compléter les documents de la réclamation finale du programme FIMEAU sous-volet 1.1 no de dossier 2027250.

ADOPTÉ

2022-0205-177

AUTORISATION DE VENTE DE L'ANCIEN BALAI DE RUE

ATTENDU QUE l'ancien balai de rue de la municipalité nécessite plusieurs réparations onéreuses pour qu'il soit pleinement fonctionnel ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est équipée d'un nouveau balai de rue en 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à mettre l'ancien balai de rue en vente ;

QUE, dans le cas où aucune offre raisonnable ne serait reçue, le balai soit vendu à un ferrailleur.

ADOPTÉ

2022-0205-178

RÈGLEMENT 2022-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même date ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures avant la séance ;

ATTENDU QUE la conseillère a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;



N° de résolution
ou annotation

2022-0205-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2022-390 modifiant le règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2022-391 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES

ATTENDU QUE plusieurs véhicules se stationnent au bord de la 4^e Avenue à proximité du parc Denis-Laporte, et dans le parc Denis-Laporte.

ATTENDU QUE ces véhicules nuisent au déneigement en période hivernale et à l'entretien du parc ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que ses parcs restent accueillants et propres pour ses citoyens ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même date ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2022-391 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2008-151 sur la paix et le bon ordre soit et est adopté.

ADOPTÉ

2022-0205-180

NOMINATION D'UN MEMBRE REMPLAÇANT SUR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le 3^e alinéa de l'article 7 du règlement de démolition 2021-367 édicte ce qui suit :

« Un membre du comité qui cesse d'être membre du conseil avant la fin de son mandat, qui est temporairement incapable d'agir ou qui a un intérêt personnel direct dans une affaire dont est saisi le comité, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par le conseil pour la durée non expirée de son mandat, pour la durée de son empêchement ou encore pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas. »

ATTENDU QU'il n'y a actuellement aucun membre remplaçant sur ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers de nommer Sylvie Frigon à titre de membre remplaçant sur le comité de démolition.

ADOPTÉ

2022-0205-181

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2021-2022

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :



N° de résolution
ou annotation

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Pierre Rondeau à signer au nom de la Municipalité de Crabtree tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE confirmer que madame Sylvie Frigon est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 37.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.